



**Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens**  
**Renens, le 6 mai 2020**

## **Réouverture des réceptions de l'administration communale, assouplissement des mesures de protection contre le Coronavirus et reprise des séances du législatif**

**La Municipalité de la Ville de Renens a le plaisir d'annoncer la réouverture des guichets de l'administration communale à partir du 11 mai. Après sept semaines d'un semi-confinement inédit, le redémarrage progressif de l'activité au sein des bureaux va débiter dans les différents services, en parallèle à une réouverture contrôlée des écoles. Grâce à une organisation efficace et à l'accès à une technologie de télétravail mature, la quasi-totalité des tâches administratives ont pu être maintenues. La Municipalité se réjouit également de la tenue de la séance de mai du Conseil communal, permettant la nécessaire poursuite de l'activité de l'organe délibérant. Elle tient finalement à remercier les Renanaïses et les Renanais pour leur solidarité, ainsi que le personnel communal pour son engagement sans faille qui a permis d'assurer une continuité des activités durant cette période.**

Dès le lundi 11 mai, les guichets de l'administration communale seront à nouveau accessibles au public. Cette réouverture sera encadrée par différentes mesures de sécurité telles que des marquages au sol, l'installation de vitres de protection ou encore la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

Pour l'ensemble des services communaux, le 11 mai correspondra également à la première étape d'un retour progressif des collaborateurs-trices de la Commune sur leur lieu de travail. Le télétravail subsistera et des tournus seront organisés afin d'éviter un nombre trop important de personnes dans les bureaux et dans les équipes travaillant à l'extérieur. Des directives ont été émises pour garantir la sécurité du personnel (dont la mise à disposition de masques et de gel), notamment celle des personnes à risques.

La réouverture des écoles constitue l'autre grand défi lié à ce dé-confinement. Celle-ci comporte en effet de nombreuses contraintes sanitaires à faire respecter. Un grand travail en amont est réalisé au sein des services techniques et responsables des affaires scolaires, en collaboration avec les directions scolaires, pour permettre une "reentrée" paisible, ainsi que le retour progressif de plusieurs prestations liées (activités parascolaires, devoirs accompagnés, transport,...). L'accueil de jour parascolaire suivra également cette dynamique. Les structures veilleront dans un premier temps à assurer les demandes prioritaires et prépareront le rétablissement de leur capacité d'accueil complète dans les meilleurs délais. L'accueil pré-scolaire a lui déjà repris depuis le 27 avril dernier.

Après l'annulation de sa séance de mars, le Conseil communal pourra à nouveau siéger le 14 mai prochain à la Salle de spectacles. La confirmation de cette séance est le fruit d'un travail conséquent mené avec le Bureau du Conseil – et validé par la préfecture – pour déterminer un aménagement adéquat des lieux, afin qu'ils permettent le maintien des distances minimales, ainsi que pour définir une organisation à même d'assurer la sécurité des représentant-e-s du législatif renanais.

L'ensemble des informations spécifiques à la reprise des différents services à la population seront communiquées au fur et à mesure sur le site internet de la Commune ([www.renens.ch](http://www.renens.ch)). Peuvent déjà être signalées la réouverture de la déchèterie de Malley le 4 mai, la reprise des déchèteries mobiles le 6 mai, la vente de cartes journalières CFF et CGN auprès du Greffe ou encore la réouverture de la bibliothèque publique du Léman.

### **Renseignements :**

**Jean-François Clément**

*Syndic*  
079 645 79 77

**Michel Veyre**

*Secrétaire municipal*  
021 632 71 01